académie Strasbourg

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guide pratique pour la mise en oeuvre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Année scolaire 2018–2019

Les Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PÉAC), une nouvelle impulsion pour l'éducation à la culture :

- une priorité gouvernementale (circulaire n°2013-073 du 3 mai parue au BOEN du 9 mai 2013), relayée dans la circulaire académique n°2013-145 du 16 septembre 2013.
- un constat : l'inégal accès à la culture d'un jeune à l'autre pour diverses raisons (socioculturelles, géographiques, territoriales…).
- des objectifs : toucher 100% des élèves ("100% ÉAC"), mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, contribuer à fonder une culture artistique personnelle, s'initier aux divers langages de l'art, conjuguer connaissances, rencontres et pratiques dans une complémentarité.

La mise en œuvre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle est effective dans tous les établissements scolaires de l'académie, au moyen notamment d'une inscription de ces parcours dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement. **Les Parcours éducatifs figurent au coeur du nouveau projet académique**.

Ce guide pratique à destination des équipes éducatives et pédagogiques, mais aussi des partenaires de l'école, est conçu pour faciliter l'élaboration et la mise en application de ces parcours. Il complète les ressources nationales (Guide national de l'ÉAC et référentiel pour la mise en oeuvre du PÉAC), téléchargeables sur le site de l'Action culturelle.

Contacts à la Daac :

- **Renaud Weisse**, délégué académique à l'action culturelle
  Tél : 03 88 23 39 16 – Mél : renaud.weisse@ac-strasbourg.fr
- **Peggy Gattoni**, adjointe au délégué académique
  Tél : 03 88 23 37 35 – Mél : Peggy.Gattoni@ac-strasbourg.fr
- **Secrétariat**
  Tél : 03 88 23 37 26 – Mél : ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr

1 – Construire le PÉAC

- **S'appuyer sur les enseignements obligatoires** (enseignements artistiques, mais aussi français, histoire-géographie et même les enseignements scientifiques), en répondant aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- **Garantir la cohérence**, la complémentarité, la progressivité et l'équilibre des projets et actions menés.
- **Travailler en équipe** autour d'objectifs communs, en portant une attention particulière à la liaison inter degrés et en favorisant la continuité des apprentissages.
- **Favoriser l'interdisciplinarité**, qui libère le jugement et la parole des élèves et permet de promouvoir de nouvelles démarches pédagogiques (entre plusieurs classes, entre niveaux, entre degrés…).
- **Associer des partenaires** et des compétences extérieures à l'école, notamment les professionnels de la culture.

2 – Mettre en œuvre le PÉAC

La démarche de projet, une pédagogie adaptée aux objectifs du PÉAC

La démarche de projet :

- *conjugue les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle* (connaissances, pratiques, rencontres) et favorise le décloisonnement des apprentissages
- *stimule la motivation* des élèves en les rendant acteurs de leur projet
- *permet d'ouvrir l'école sur le monde* extérieur

Le projet artistique et culturel s'intègre dans le volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement : il doit avoir un objectif précis. Il se prépare en amont en précisant étapes, activités, productions attendues. Il est porté par un coordinateur pédagogique. Un budget conduit, le cas échéant, à en rechercher les financements.

Grâce à *la restitution,* qui permet de valoriser le travail, les élèves mais aussi les familles s'approprient le projet. À l'issue, l'équipe pédagogique fera le bilan du projet et en mesurera les bénéfices.

Le PÉAC est inscrit dans le projet d'école ou d'établissement

Inscrire le PÉAC dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement permet de *garantir que l'éducation artistique et culturelle forme un ensemble continu et progressif qui va au-delà d'une succession d'actions.* Fondé sur des objectifs éducatifs précis, *le PÉAC s'appuie sur les atouts locaux et les ressources développées par les partenaires* du territoire.

- En partant d'un *diagnostic* de l'école ou de l'établissement, le conseil des maîtres ou le conseil pédagogique formule des propositions pour assurer diversité et progressivité du parcours des élèves.
- Il sera important de prendre en compte la coordination *entre temps scolaire et extra scolaire.*
- Les démarches de projet menées en partenariat permettent de lier les établissements scolaires à des *acteurs culturels de proximité* et créent une dynamique de coopération.

Une personne *référente* au sein de l'école ou de l'établissement facilitera la mise en place des projets.

Le PÉAC prendra appui sur l'offre culturelle offerte par les *territoires éducatifs* et notamment les partenariats formalisés (Contrats Locaux d'Éducation Artistique ou Projets Éducatifs Territoriaux) dans le but de promouvoir les établissements scolaires comme lieux de culture sur le territoire.

3 – Assurer le suivi du PÉAC

SUIVRE

- De l'école au lycée, **le PÉAC constitue un ensemble continu et progressif** dont le suivi est à même de garantir la cohérence.
  - **Les enseignants** gardent la mémoire du parcours de leurs élèves à travers leurs préparations (1er degré) ou le cahier de textes numérique (2nd degré).
  - **Les élèves** rassemblent les éléments de leur parcours qu'ils souhaitent *mettre en valeur,* tout en pouvant ajouter ce qu'ils réalisent en dehors de l'école. Ils accèdent également à un ensemble de *ressources* mises à disposition par les professeurs et partenaires.
- **L'application informatique FOLIOS est généralisée** à tous les collèges de l'académie. Les élèves construisent un **portfolio de leur PÉAC** qui rassemble les documents collectés et peut prendre des formes variées (cahier, album, forme dématérialisée ou numérique…). L'application FOLIOS peut constituer l'un des outils pour garder la trace de son PÉAC et des autres parcours éducatifs (Parcours avenir, parcours citoyen et parcours santé).

ÉVALUER

- Les équipes veilleront **à apprécier avec la bienveillance** requise les réalisations des élèves et leur implication dans le parcours.
- Dans le 2nd degré, **une appréciation** qualitative, rédigée collégialement par les enseignants qui ont accompagné l'élève dans le PÉAC, peut être insérée dans le bulletin.

RESTITUER

- La restitution du projet est une dimension essentielle de **valorisation du travail** mené et du **rayonnement de l'école ou de l'établissement** sur son territoire.

Différents lieux possibles

- un événement dans l'établissement
- une action dans les structures artistiques et culturelles partenaires
- un investissement des lieux de vie proches comme les structures de quartier ou municipales
- …

Différentes formes possibles

- conférences ou ateliers de présentation par les élèves
- portes ouvertes
- expositions
- spectacles
- articles et compte-rendus
- films et productions numériques
- …

Les LAC, lieux d'art et de culture, outils priviligiés de la mise en oeuvre des PÉAC dans les établissements.

- Espaces d'exposition, notamment de productions d'élèves, plateaux de travaux pour des ateliers, des conférences ou des résidences d'artistes, lieux de rencontre avec les arts et la culture, les LAC sont en accord avec les ambitions du PÉAC.
- Les LAC permettent de faire vivre au quotidien l'éducation artistique et culturelle pour l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement.
- 12 LAC sont en fonction dans l'académie. De nombreux lieux sont en projet. Plus d'informations dans le "Cahier des LAC" disponible en ligne sur le site de l'Action culturelle.

4 – S'appuyer sur les ressources académiques

Corps d'inspection

IEN 1er & 2nd degrés
IA-IPR 2nd degré
impulsent
.....

IA-IPR APL :
Sébastien Roos

IA-IPR Éducation musicale :
Christine Masse-Guépratte

IA-IPR Histoire des Arts :
Sébastien Roos
Catherine Lallement

IA-IPR Théâtre :
Christophe Bouchoucha

IA-IPR Cinéma :
Jean-Pierre Grosset-Bourbange

IA-IPR Danse et Arts du cirque :
Patrick Chavey

IA-IPR Lecture-Écriture :
Agnès Hugenell
Hélène Martinet

IEN Lettres-Histoire :
Martin Fugler
Anne-Laure Mattern

IEN en charge de la culture :
DSDEN67 Serge Saccucci
DSDEN68 Christèle Barleon

Daac au rectorat

pilote la politique d'ÉAC aide à la mise en œuvre des PÉAC suit les actions du 2nd degré

+ Enseignants-relais dans les structures culturelles

font le lien entre structures et enseignants
.....

Daac :
Renaud Weisse

Conseillers Pédagogiques

Arts visuels
Éducation musicale
(1er degré)
Chargés de mission ÉAC
conseillent et expertisent
.....

DSDEN 67 :
Arts visuels :
Anne Matthaey & Fabienne Py
Éducation musicale :
Magaly Jungbluth & Tania Grimaldi
Danse et cirque :
Pierre Bertrand

DSDEN 68 :
Arts visuels :
Sylvie Allix & Erika Kauffmann
Éducation musicale :
Catherine Masson & Olivier Walch
Danse et cirque :
Sylvie Rost

Référents culture en lycée

aident à élaborer les projets et font le relais avec les partenaires

Conseillers Pédagogiques

de circonscription
favorisent les contacts et accompagnent

Conseiller ÉAC Drac

expertise et valide les partenaires culturels

- **Choisir le(s) partenaire(s) en s'appuyant sur la carte des ressources culturelles de l'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Strasbourg.**
  Le partenaire peut proposer plusieurs types de projets :
  - soutien à des projets de classe à l'aide de professionnels, accompagnés sur une année scolaire ou moins.
  - actions pédagogiques encadrées (ateliers, résidences, …).
  - événements exceptionnels (expositions, concours…).

- **Les projets devront être concertés** et faire apparaître clairement les rôles respectifs des enseignants et des intervenants.
- Pour le **financement et le montage des projets**, on pourra s'appuyer sur les **dispositifs existants :**

FINANCER UN PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Le GIP-ACMISA
- Les ateliers artistiques et scientifiques
- Les classes à PAC ou à PEM (projet d'éducation aux médias)
- Les projets académiques (Lire la Ville, Cara, Actions innovantes à caractère scientifique et technique…)
- Les résidences d'artistes en milieu scolaire
- Et les autres modes de financement : collectivités territoriales, associations, mécénat privé, familles…

Les projets devront faire l'objet de conventions de partenariat. Il conviendra de porter une attention particulière aux modalités d'autorisations spécifiques en cas de sortie ou déplacement des élèves.

- **Les chargés de mission à la Daac**

Kévin Béclié – *Cinéma et audiovisuel*
kevin.beclie@ac-strasbourg.fr

Joël Boeckel – *Correspondant formation ouverture culturelle*
joel.boeckel@ac-strasbourg.fr

Olivier Calvo – *Arts visuels et design*
olivier.calvo@ac-strasbourg.fr

Isabelle Chalier – *Patrimoine, musées et mémoire*
isabelle.chalier@ac-strasbourg.fr

Emmanuel Claerr – *Éducation au développement durable et à l'environnement*
emmanuel.claerr@ac-strasbourg.fr

Marie Fischer – *Musique et chant choral*
marie.fischer@ac-strasbourg.fr

Peggy Gattoni – *Adjointe du DAAC*
peggy.gattoni@ac-strasbourg.fr

Barbara Foltzer – *Lecture et écriture*
barbara.foltzer@ac-strasbourg.fr

Geoffrey Pagliarela – *Lecture et écriture*
geoffrey.pagliarela@ac-strasbourg.fr

Gwenaëlle Hébert – *Théâtre et spectacle vivant*
gwenaelle.hebert@ac-strasbourg.fr

Sylvie Kreuzer-Bottlaender – *Danse et arts du cirque*
sylvie.bottlaender@ac-strasbourg.fr

Céline Laugel – *Culture scientifique et technique*
celine.schultz@ac-strasbourg.fr

Sophie Philippi – *Éducation aux médias et correspondante CLEMI*
sophie.philippi@ac-strasbourg.fr

Christine Schall-Pascoët – *Architecture*
christine.schall-pascoet@ac-strasbourg.fr

- **Quelques ressources en ligne**
  - **Le site de la délégation académique à l'action culturelle :**
    http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/
  - **Le portail d'histoire des arts de CANOPÉ académie de Strasbourg :**
    http://www.crdp-strasbourg.fr/histarts/

Conception et rédaction : Renaud Weisse, Daac – Mise en pages : Joël Boeckel – Septembre 2018